

Ville de LAON
Hôtel de Ville
02001 LAON cdx

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 26 septembre 2022 à 18 h 30

PRESIDENCE DE Eric DELHAYE; Maire de LAON.

PRESENTS ou REPRESENTES Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE – S.DUPONT – Y.BUFFET – C.MATHIEU – F.JOLY – S.ETIENNE-CHARLES – P.MOZIN – G.BLANCHARD-DOUCHAIN – D.VALISSANT – D.VALLIERE – D.PIERRE – A.M.SAUVEZ – F.POIDEVIN – A.DELEBARRE-TESSÉDRE – M-M.PASCUAL – H.LAHYANI(pouvoir à H.DAUCHEZ) – H.DAUCHEZ – E.GOULLIEUX(pouvoir à D.VALLIERE) – A.LEFEVRE – A.LEMARCIS – C.CHATELAIN – M.BEAUFREIRE(pouvoir à C.CHATELAIN) – B.LEBEL – M-P.FOURDRAIN FAY(Pouvoir à A.LEMARCIS) – P.CERVI(pouvoir à A.LEFEVRE) – B.LAGNEAU – C.GUILLAUME – N.GIRARD – F.KARIMET – C.MEULLEMIESTRE – Y.RUDER – N.DRAGON

ABSENT EXCUSE Nathalie DUSSART

SECRETAIRE DE SEANCE Jean-Marie QUERE

RAPPORTEUR Eric DELHAYE

- 05 -

**Décision modificative n°2
Budget principal**

date de convocation
au conseil municipal

Lundi 19 septembre 2022

Mes chers collègues,

Cette deuxième décision modificative de l'exercice 2022 a pour objectif de procéder à certains ajustements de crédits ainsi qu'à l'inscription de crédits complémentaires ou nouveaux.

En section de fonctionnement, il s'agit principalement d'inscrire en dépense :

- Un complément de 120 000,00 euros à la participation au CCAS pour financer l'augmentation des charges de personnel due à la hausse du point d'indice des fonctionnaires ainsi qu'à la mise en œuvre du SEGUR de la santé.
- Un complément de 25 000,00 euros pour couvrir les frais de sécurité et de surveillance civile lors des différentes manifestations organisées par la ville.
- Des crédits supplémentaires au Centre Technique Municipal (CTM) pour l'entretien et la réparation des véhicules pour 10 000,00 euros et l'achat de panneaux d'interdiction de stationner pour 7 000,00 euros.
- Deux inscriptions nouvelles pour des droits de licences de logiciels d'analyse des voiries pour 18 000,00 euros et d'estimation des prix pour le service des bâtiments pour 1 000,00 euros.
- Des crédits pour des actions de sensibilisation à l'espace et aux sciences dans le cadre du Projet Educatif Global pour 7 500,00 euros.
- Un complément de crédits pour l'organisation des Nuits Blanches pour 12 500,00 euros.
- L'ajustement des crédits budgétés pour la cotisation APV 2022 (Aisne Partenariat Voirie) suite à la notification pour - 9 000,00 euros.
- Le transfert en section d'investissement de 4 000,00 euros pour l'achat d'un tableau d'affichage pour le service du personnel.
- L'ajustement du loyer annuel de la résidence Basselet pour 6 000,00 euros.

En recette de la section de fonctionnement, il s'agit principalement d'inscrire :

- Des rôles supplémentaires de fiscalité encaissés en janvier et en juin pour un montant total de 44 789,00 euros.

En dépenses et en recettes de fonctionnement, il convient de prévoir :

- Le remboursement du trop versé de solde 2021/2022 de participation à la Providence pour 48 048,00 euros en recettes ainsi qu'un complément de crédits pour le paiement de l'acompte 2022/2023 pour 36 204,00 euros.
- Les crédits complémentaires relatifs à la réalisation du projet de Street-Art sur les façades d'immeubles pour 35 000,00 euros et leurs financements apportés par Clésence pour 10 000,00 euros et l'OPAL pour 25 000,00 euros.

En mouvement d'ordre de fonctionnement, la diminution du virement à la section d'investissement pour un montant de 146 296,79 euros.

En dépenses d'investissement, des inscriptions nouvelles sont prévues à hauteur de :

- 16 615,00 euros pour le comblement d'une cavité rue du Cloître.
- 4 000,00 euros pour l'acquisition d'un tableau d'affichage au service personnel.
- 16 000,00 euros pour la création de vestiaires sur le site de Thérémin d'Hame.

- 20 000,00 euros pour la réfection de la place Herriot après diagnostic archéologique.
- 211 000,00 euros complémentaires pour la maîtrise d'œuvre et une étude de concertation relatives à l'aménagement des places urbaines.
- 40 200,00 euros pour l'enfouissement des réseaux boulevard Gras Brancourt.

En dépenses d'investissement, des ajustements de crédits sont prévus et concernent :

- Un complément aux travaux de la rénovation du hall de l'Hôtel de Ville pour 2 200,00 euros.
- Un complément aux travaux de couverture du Palais des Sports pour 4 500,00 euros.
- Le transfert de l'opération « 1009 - Autres rénovation voirie communale » à l'opération « 1050 - Restauration de la Cathédrale » suite à une erreur d'inscription des travaux intérieurs de la rosace pour un montant de 25 000,00 euros.
- L'annulation des crédits prévus à hauteur de 165 000,00 euros pour la climatisation de la résidence Basselet. Ces travaux seront pris en charge par l'OPAL.
- La diminution de 75 000,00 euros de l'opération « 1098 - Renouvellement des armoires électriques ».
- Le transfert de 14 128,00 euros de l'opération « 1009 - Autres rénovation de voirie communale » vers l'opération « 1008 - Programme rénovation bâtiments et équipements sportifs » pour la réalisation d'une tranchée pour sécuriser l'accès au Boulodrome.

En recettes d'investissement, il s'agit principalement d'ajustements des crédits relatifs aux subventions.

- 42 907,00 euros de recettes complémentaires d'amendes de police suite à la notification 2022.
- L'ajustement de la subvention DRAC pour les travaux de restauration de la Chapelle des Templiers pour - 54 762,41 euros.
- L'inscription pour 219 883,20 euros de la subvention DSIL pour les travaux de rénovation de la MAL suite à réception de l'arrêté de subvention.

Sont également prévus en recette d'ordre d'investissement, l'ajustement du virement de la section de fonctionnement pour un montant de - 146 296,79 euros ainsi que des écritures d'ordre de récupération des avances forfaitaires pour un montant global de 682 865,40 euros en dépenses et recettes.

AUSSI, MES CHERS COLLEGUES, LA COMMISSION DES FINANCES AYANT ETE ENTENDUE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR :

- **ADOPTER** la décision modificative n°2 de l'exercice 2022 du budget principal, telle qu'elle résulte de l'état annexé à la présente délibération.

*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
ADOpte PAR 32 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE 29 SEP. 2022

LE PRESIDENT DE SEANCE,

Eric DELHAYE



LE 29 SEP. 2022

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Jean-Marie QUERE